REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-six janvier à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes sous la présidence de Madame Maguy LUMINEAU, Maire.

<u>Date de la convocation</u>: 19 janvier 2021

<u>PRESENTS</u>: Maguy LUMINEAU, Jean-François MORILLON, Didier ROUET, Catherine OSSET, Jérôme CAMUS, Christelle ROBIN, David RAYNAUD, Lydie PLAT, Pascal TEXIER, Arlette MANSEAU, Mireille MASPEYROT. Carole DUBOIS, Loïc PERAULT, Nadine MENCIERE

ABSENT: D. BOISARD (pouvoir à D. Rouet)

A été élu secrétaire : Nadine MENCIERE

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15

Délibération 01/2021:

VERIFICATION PERIODIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Dans le cadre des vérifications périodiques des installations techniques des bâtiments publics, Madame le Maire présente des propositions émanant de la société SOCOTEC et de la société APAVE.

Après examen des devis présentés, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Arrête son choix sur la société SOCOTEC
- Dit qu'il retient uniquement les prestations de vérifications périodiques des installations électriques des bâtiments communaux ainsi que la vérification périodique des installations de gaz combustible en FRP
- Autorise le Maire à signer la convention avec la société SOCOTEC après suppression des éléments non retenus.

La vérification annuelle des extincteurs, de l'alarme de type 4 et des BAES (Blocs Autonome d'Eclairage de Sécurité) continuera à être effectuée par la société FORMAT INCENDIE.

<u>Délibération 02/2021</u>:

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, organisant la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant les besoins de dépenses à réaliser avant le vote du Budget Primitif 2021, Considérant les crédits votés d'un montant de 28 190 € au chapitre 21 en 2020

DECIDE, à l'unanimité, l'ouverture de crédit suivant :

Au chapitre 21

Opération 1044 : article 2132 : 7 000 €

<u>Délibération 03/2021</u>:

REAMENAGEMENT DU LOCAL COMMUNAL EN CENTRE BOURG: PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans la délibération n°060/2020 du 15 décembre 2020, il a été approuvé les travaux de réaménagement d'un local communal en centre bourg pour un montant total **HT de 69 505,09 €** soit un montant **TTC de 83 406,10 €.**

Le plan de financement afférent à ce projet est le suivant :

DEPENSES HT	RECETTES	TAUX
Travaux : 64 458,34 € Etude : 1 280,00 €	ACTIV 3 : 33 200,00 €	47,77 %
Bureau de contrôle : 1 950,00 € SPS : 906,75 €	DETR : 20 851,52 €	30 %
Diagnostic amiante : 910,00 €	FONDS PROPRES : 15 453,57 €	22,23 %
MONTANT TOTAL HT : 69 505,09 €	MONTANT TOTAL : 69 505,09 €	100 %

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement
- Autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Questionnaire de Grand Poitiers

Madame le Maire propose à l'ensemble des élus présents de répondre en commun au questionnaire qu'elle a reçu de Grand Poitiers relatif à la gouvernance de la Communauté Urbaine pour une éventuelle mise en place d'une nouvelle organisation.

2/ Vaccination COVID 19

Lors de la permanence tenue en mairie le samedi 23 janvier pour aider les personnes de plus de 75 ans à prendre rendez-vous pour se faire vacciner, Madame le Maire informe les élus que 19 personnes se sont présentées pour profiter de cette opportunité. Pour rappel, un courrier leur avait été remis quelques jours auparavant pour leur proposer ce service.

3/ Elections Régionales et Départementales

La Préfecture a informé les communes que les élections Régionales et Départementales sont programmées au mois de Juin prochain.

4 / Commission « chemins »

- Madame ROBIN, référente de la commission « chemins » informe les élus qu'un courrier sera envoyé aux propriétaires des parcelles attenantes au chemin rural n° 17 pour leur demander de remettre en état le dit chemin qui a disparu au droit de leurs parcelles. Ce chemin défini la limite entre la commune de Lavoux et la commune de Liniers.
- Elle signale également qu'une partie de la signalisation a disparu le long du parcours de randonnée de 15 kms. Il conviendrait de la remettre en place.

5/ Prochaine réunion du conseil municipal

Elle aura lieu le 15 mars prochain. Madame le Maire demande aux élus de réfléchir à d'éventuels projets à programmer.

La séance est levée à 21h45.